



ENGAGEMENT A L'ANNEE :

FONCTIONNEMENT et CONDITIONS

Les cours ont lieu de septembre à août. Les mensualités sont lissées sur 12 mois. Si un élève s'inscrit en cours d'année, le lissage sera ré-évalué en fonction des mois restants.

Il n'y aura pas de cours pendant les petites vacances scolaires.

Pendant l'été, l'école sera fermée du 15 juillet au 15 août.

Il n'a pas cours pendant les jours fériés.

ABSENCES ET RETARDS

Chaque élève est inscrit pour un horaire fixe, défini au moment de l'inscription.

Les retards des élèves ne sont pas rattrapés. Les parents sont tenus de récupérer leur enfant dès la fin de la séance. Bien que l'école ne soit plus responsable de l'élève à l'issue de la séance, l'enfant est prié de signaler son départ au professeur.

Les absences des élèves ne seront ni rattrapées, ni remboursées. En cas d'absence du professeur, l'école pourra soit rattraper le cours soit rembourser le cours annulé.

MATERIEL ET DEROULEMENT DU COURS

Pour le bon déroulement du cours, aucune personne accompagnante ne sera admise dans la salle de cours.

Pour les cours de piano et d'éveil musical, l'élève veillera à emmener pour chaque leçon, son porte-vue ou classeur, son cahier de solfège, les méthodes de piano ou d'éveil, la carte de présence, crayons de papier, gomme, ... Pour le chant, l'élève veillera à emmener ses textes de chansons, sa carte de présence, ... Tout matériel est à la charge de l'élève.

REDUCTION

Pour les élèves d'une même famille : à partir de 3 inscrits par famille au sein de l'école MUSIC'EVASION (quel que soit la discipline), le 3ème élève aura une réduction de 50 % (Réduction faite sur le tarif le plus bas).

ARRET EN COURS D'ANNEE

Les engagements à l'année sont calculés sur 12 mois. Toutefois, en cas d'arrêt, le mois entamé est du. Si l'élève souhaite arrêter en cours d'année, il prendra le soin de prévenir par simple courrier 1 mois avant. Les tarifs étant calculés sur la base d'une année complète, en cas d'arrêt en milieu d'année, les barèmes indiqués ci-après seront appliqués rétroactivement sur les heures données, ainsi que celles annulées par l'élève depuis la date d'inscription.

Barèmes :

Eveil	1/2h par semaine	10,28 € la ½ heure
Piano	1/2h par semaine	24 € la ½ heure
Piano	1h par semaine	42,85 € l'heure
Chant	1h par semaine	42,85 € l'heure
Chant	1h tous les 15 jours	46,66 € l'heure
Chant collectif	1 heure tous les 15 jours	24 € l'heure

PRECISIONS CONCERNANT LES MODES DE PAIEMENT

PAIEMENT PAR CHEQUES TRIMESTRIELS (4 trimestres)

Ordre des 4 chèques : Music'Evasion

Important : Joindre les 4 chèques à l'inscription.

Ils seront encaissés aux dates suivantes :

- au 1^{er} septembre (septembre, octobre et novembre)
- au 1^{er} décembre (décembre, janvier et février)
- au 1^{er} mars (mars, avril et mai)
- au 1^{er} juin (juin, juillet et août)

PAIEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE MENSUEL

Les virements se feront **tous les 5 du mois**. Merci de préciser le **nom de l'élève dans l'intitulé du virement**.

Important : Joindre une attestation de votre banque de mise en place du virement bancaire, tous les 5 du mois, de septembre à août.

Vous recevrez le RIB par mail, une fois votre inscription faite en ligne.

PAIEMENT DES COURS A LA CARTE

Le paiement des cours à la carte peut se faire par chèque ou espèces à l'issu du cours.